Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 026-212600886-20250630-DELIB2025_41-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 2 juillet 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.41 Séance du 30 juin 2025

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 30 juin 2025 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 24 juin 2025 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : M. Pascal BERRANGER à Mme Stevie BONNARD, Mme Céline LOPEZ à Mme Marina THON, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, M. Christian RAMAT à M. Christian GAUTHIER, Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Mélanie PALCOUX à Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 19

M. Pierre MELESI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel permanent n° 2/2025 : Création d'un emploi

Rapporteur : Nathalie ZAMMIT

Madame le rapporteur expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Elle indique également que dans le cadre de la proposition des avancements de grade pour l'année 2025, il y a lieu de procéder à la création de :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1° classe à temps incomplet, à raison de 28 heures hebdomadaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le tableau des effectifs du personnel permanent n° 1-2025 du 24 mars 2025,

Considérant la nécessité des services en matière de personnel,

Entendu l'exposé de Madame le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **CRÉE** au 1er juillet 2025 l'emploi suivant :

Création de poste	Durée hebdomadaire
Filière technique Adjoint technique territorial principal de 1° classe	28h00

- **ADOPTE** le tableau des effectifs du personnel permanent ci-annexé ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 026-212600886-20250630-DELIB2025_41-DE

(Suite 1/1)
Séance du 30 juin 2025

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du personnel sont inscrits au budget principal de la Commune de l'exercice en cours ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération et à modifier le tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
26300

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 026-212600886-20250630-DELIB2025_41-DE

ANNEXE DELIBERATION N° 2025-041

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT
N° 2- 2025 annexé à la délibération du 30 juin 2025

Grades ou emplois	Emplois créés				Effectifs pourvus sur emplois budgétaires				
	Emplois permanents à TC	Emplois permanents à TNC		Total	Agents titulaires ou stagiaires		Agents non titulaires		Total
		Nombre d'emplois	Emplois créés en heures hebdo		agents à temps complet tit./stag.	Tps non complet (en heures hebdo)	postes occupés par agents non titulaire	Tps non complet (en heures hebdo)	
FILIERE ADMINISTRATIVE	18	1	1	19	11	1	2	0	14
Attaché principal	1	0		1	1				1
Attaché	1	0		1	0		1		1
Rédacteur principal 1° classe	2	0		2	2				2
Rédacteur principal 2° classe	2	0		2	0		1		1
Rédacteur	1	0		1	0				0
Adjoint administratif ppl 1° classe	4	1	30,75	5	4	30,75			5
Adjoint administratif ppl 2° classe	1	0		1	1				1
Adjoint administratif	6	0		6	3		0		3
FILIERE TECHNIQUE	12	15	15	27	10	10	0	0	20
Ingénieur principal	1	0		1	1		0		1
Agent de maîtrise principal	1	0		1	0		0		0
Agent de maîtrise	0	0		0	0		0		0
Adjoint technique principal 1° classe	2	1+1	31 +28	4	2	31	0		3
Adjoint technique principal 2° classe	1	4	31 28 30 30	5	1	31 28 30 30	0		5
Adjoint technique	7	9	31 30.5 30 28 28 27 25 23 17	16	6	30.5 28 28 27 17	0		11
FILIERE SOCIALE	0	8	8	8	0	5	0	0	5
ATSEM principal 1° classe	0	2	30 30	2	0	30 30	0		2
ATSEM principal 2° classe	0	6	30.75 30 30 30 28 24	6	0	30.75 30 24			3
FILIERE CULTURELLE	0	1	1	1	0	1	0	0	1
Assistant de conservation du patrimoine	0	1	29	1	0	29			1
FILIERE POLICE MUNICIPALE	2	0	0	2	1	0	0	0	1
Chef de police Municipale	0			0	0				0
Brigadier-Chef principal	1			1	1				1
Gardien-Brigadier	1			1	0				0
TOTAL GENERAL PERSONNEL PERMANENT	32	25		57	22	17	2	0	41

EMPLOI FONCTIONNEL									
Directeur général des services	1	0		1	1	0	0		1

en rouge emploi créé au 01/07/25

* en bleu emploi à supprimer après nomination de l'agent sur nouvel emploi